



Contact : Communauté d'Agglomération de Grenoble
Porteur du projet : Didier Migaud, Président
Tel : 04.76.59.59.80
Titre : Commande publique : le dispositif emploi des grands chantiers.

Introduction

La Communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (Métro) regroupe plus de 400 000 habitants répartis sur 26 communes. La Métro a adopté, en avril 2003, un projet d'agglomération qui définit les orientations du territoire à moyen et long terme (10 - 20 ans) à travers une approche prospective conciliant l'attractivité du territoire, le développement économique, la promotion d'une qualité de vie pour tous. Ce document fournira le socle d'élaboration du futur Agenda 21 de l'agglomération. Le dispositif emploi des grands chantiers, initiée dès 2002, s'inscrit dans le volet "emploi et économie solidaire" du projet d'agglomération.

1/ L'approche globale du développement durable dans le projet :

Une « Charte pour l'insertion et l'emploi par le développement local » a été approuvée en mars 2002. Lancée à l'initiative du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi), cette charte propose à l'ensemble des acteurs du territoire, le dispositif emploi grands chantiers. Ce dispositif a pour objectif d'inscrire dans les appels d'offre des marchés publics, une condition d'exécution relative à la promotion de l'emploi de personnes en difficultés, de prévoir les besoins de main d'œuvre, en lien avec les organisations professionnelles, de monter des actions ou formations spécifiques relatives à la qualité de l'emploi, de mobiliser les structures locales de l'insertion et de l'emploi pour coordonner les actions existantes et favoriser l'accès à l'emploi des publics prioritaires.

La réalisation de la « 3^e ligne » de tramway constitue la première des opérations pilotes pour la mise en œuvre de ce dispositif. Elle permet de valoriser les modes de transport doux et favorise l'accès et le retour à l'emploi des personnes en difficultés.

Evaluation	1	2	3	4
-------------------	----------	----------	----------	----------

2/ La gouvernance :

- Le dispositif emploi des grands chantiers propose une démarche de management global : information des services techniques et économiques des collectivités locales, des entreprises et du public, identification des secteurs d'activité et des métiers facilitant cette mesure, accompagnement des candidats et formation des tuteurs, information et évaluation des personnes recrutées, diffusion de cette expérience auprès des structures d'insertion et d'emploi de l'agglomération.

Pour ce faire, plusieurs organes opérationnels ont été mis en place :

- Une structure porteuse, en charge de l'accueil du public, de la communication, de l'ingénierie de formation et du suivi des relations avec les acteurs économiques et sociaux. Elle regroupe un chef de projet chargé de mission emploi - insertion, un conseiller emploi de l'A.N.P.E, un agent administratif.

- Un Comité de pilotage chargé du bon fonctionnement de la structure (financements, recrutements), de la définition de ses objectifs (contenu et suivi). Réuni chaque trimestre, il est constitué des représentants du Service Public pour l'Emploi (DDTEFP / ANPE / AFPA), de la direction départementale de l'Équipement, du PLIE/ la METRO (communauté d'agglomération), du Conseil général et Dispositif RMI, du Conseil régional (formation professionnelle), des Organisations professionnelles du bâtiment et des travaux publics, des Organisations syndicales représentatives des salariés de la branche d'activité, du réseau d'accueil « jeunes » (missions locales), des communes de la

